



SIAEP de La Vigne aux Champs

2 Rue des Sables – 41140 THESEE

02.54.71.42.65

aep-thesee@wanadoo.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable (RPQS-AEP)

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	2
1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT	2
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS	3
1.6 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU	3
1.7 PRODUCTION	4
1.8 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	4
1.9 AUTRES VOLUMES.....	4
1.10 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	4
1.11 RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	5
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1 MODALITES DE TARIFICATION.....	6
2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	6
2.3 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	7
2.4 FACTURE D'EAU TYPE	7
2.5 RECETTES (EN € TTC).....	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
3.1 QUALITE DE L'EAU.....	9
3.2 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	9
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2)	10
3.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	11
3.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	12
3.6 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	12
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	13
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	13
4.2 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €).....	13
4.3 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €).....	13
4.4 AMORTISSEMENTS	13
4.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	13
4.6 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	14
5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	14
5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	14
5.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	14
5.3 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE.....	15
6. ANNEXES.....	16
6.1 RESEAU DISTRIBUTION.....	16
6.2 TRAVAUX DE BRANCHEMENT.....	16
6.3 DEFENSE INCENDIE	17
6.4 SERVICE ABONNE	17
6.5 PARC COMPTEURS	18

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIAEP de La Vigne aux Champs
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal - EPCI
- Compétences liées au service :

☒ **Production**

☐ Transfert

☒ **Distribution**

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Monthou sur Cher, Noyers sur Cher, Pontlevoy, Saint Romain sur Cher, Thenay, Thésée

- Existence d'un schéma de distribution ☒ Non ☐ Oui, date d'approbation :
 - Existence d'un règlement de service ☐ Non ☒ Oui, date d'approbation : 10 mai 2021
 - Existence d'une CCSPL ☒ Non ☐ Oui
(Commission Consultative des Services Publics Locaux : non obligatoire pour le SIAEP)

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en

- ☒ **Régie directe**
☐ Régie avec prestataire de service
☐ Délégation de service public (affermage ou concession)

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **8661 habitants**.

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export				

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2018	2019	2020	Observations
- abonnés domestiques	5222	5259	5157	
- abonnés non domestiques				
Total des abonnés	5222	5259	5157	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés 31/12/2020	Variation
Monthou sur Cher	607	613	607	- 6
Thésée	751	750	733	- 17
Saint Romain sur Cher	829	832	813	- 19
Noyers sur Cher	1579	1605	1553	- 52
Pontlevoy	928	930	922	- 8
Thenay	528	529	529	0

1.6 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service est constitué de cinq ressources.

	Type de ressource et implantation	Débit nominal ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 (en m³)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 (en m³)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (en m³)	Variation
1	Les Grands Champs SP2 (St Romain sur Cher)	74 m3/h	133 849	145 350	137 557	-5.4%
2	Moulin le Comte SP3 (St Romain sur Cher)	72 m3/h	114 551	109 688	126 064	+14.9%
3	Les Trois Croix SP1 (Monthou sur Cher)	69 m3/h	106 027	90 518	85 418	-5.6%
4	Noyer Bataillon SP4 (Monthou sur Cher)	94 m3/h	159 559	139 156	149 409	+7.4%
5	Route de Blois (Pontlevoy)	37 m3/h	114 504	96 176	80 442	-16.4%
Total des prélèvements			628 490	580 888	578 890	-0.4%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP

1.7 Production

La production est constituée de cinq stations de pompage et de traitement.

	Localisation	Volume produit durant l'exercice 2018 (en m ³)	Volume produit durant l'exercice 2019 (en m ³)	Volume produit durant l'exercice 2020 (en m ³)	Observations
1	Les Grands Champs SP2 (St Romain sur Cher)	133 849	145 350	137 557	
2	Moulin le Comte SP3 (St Romain sur Cher)	114 551	109 688	126 064	
3	Les Trois Croix SP1 (Monthou sur Cher)	106 027	90 518	85 418	
4	Noyer Bataillon SP4 (Monthou sur Cher)	159 559	139 156	149 409	
5	Route de Blois (Pontlevoy)	114 504	96 176	80 442	

1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice 2019 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice 2020 (en m ³)	Variation
Abonnés domestiques	418 417 m ³	446 939 m ³	444 872 m ³	-0.462%
Autres abonnés				
Total vendu aux abonnés : V₇				
Service de ⁽¹⁾				
Service de ⁽¹⁾				
Total exporté vers d'autres services : V₃				

⁽¹⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.9 Autres volumes

Volume de service : V₉ = 6 077 m³/an

Ce volume comptabilise les volumes perdus lors de la vidange des réservoirs pour les lavages, la désinfection des canalisations après travaux, les espaces verts sans compteur, les purges des canalisations, les pissettes de presse-étoupe des pompes de reprise, les lavages des stations de déferrisations. Un tableau réglementaire permet d'estimer ces volumes

Volume consommateur sans comptage : V₈ = 2 500 m³/an

Ce volume comptabilise les volumes d'essai des poteaux d'incendie, les fontaines sans compteurs, les lavages des voiries,

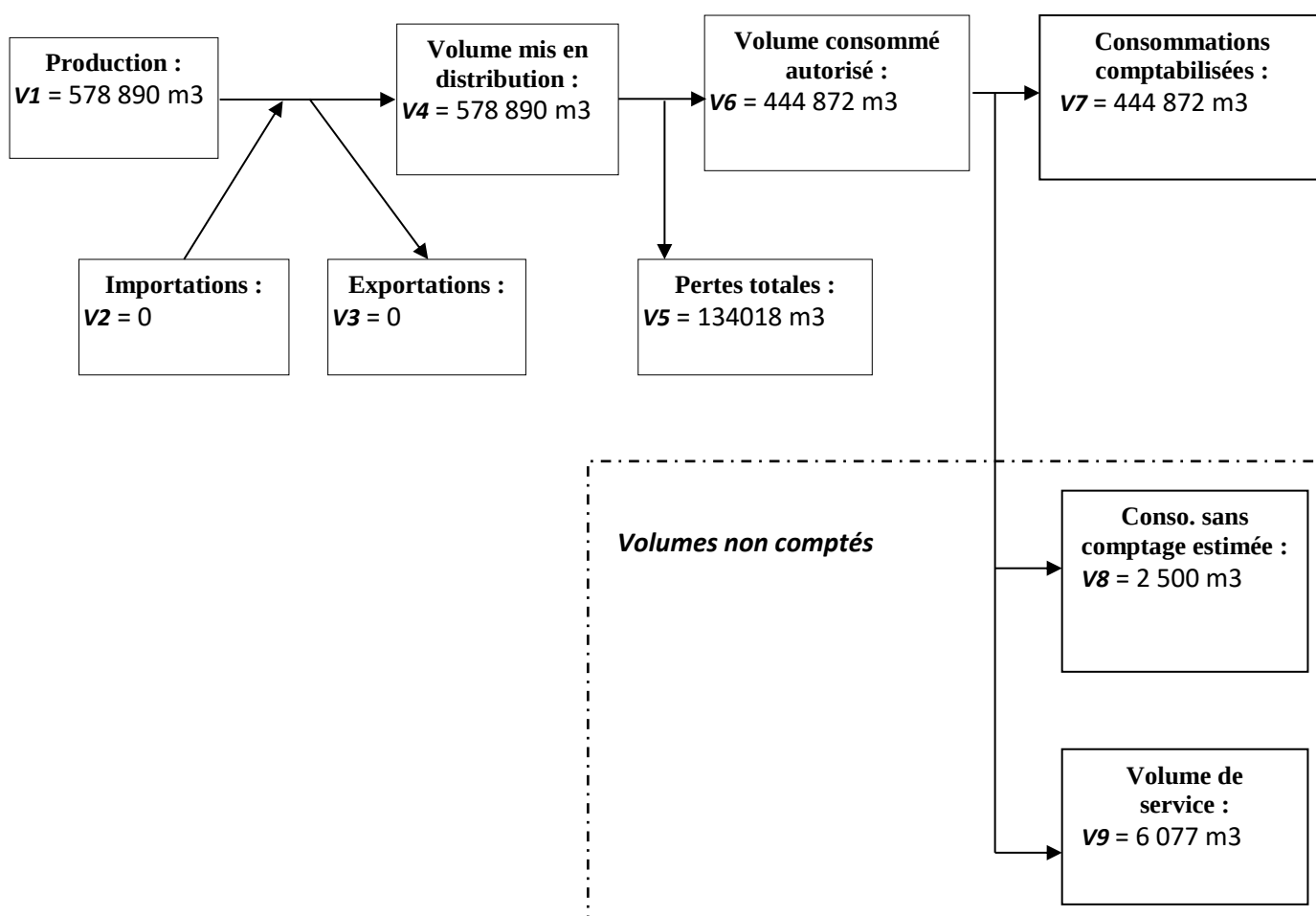
1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **270 kilomètres** au 31/12/2019 (données corrigées suite à l'étude patrimoniale 2019)

1.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_4 - V_6$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume estimé utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume estimé utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/ année 2018 et 01/01/année 2019 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/ année 2019	Au 01/01/ année 2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	40.00 €	42.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Pas de tranche		
	Tarif communes Monthou sur Cher, Thésée, St Romain sur Cher et Noyers sur Cher	05 avril 2019 : 1,16 €/m ³	09 juillet 2020 : 1,22 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	☒ oui ☐ non	☒ oui ☐ non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau		
	Pollution domestique	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	Autre :		

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2019	2020	Variation
Frais d'accès au service	0 € HT	0 € HT	
Frais d'ouverture et de fermeture	0 € HT	0 € HT	
Coût du branchement	Sur devis	Sur devis	

2.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/05/2009 effective à compter du 25/05/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 25/11/2014 approuvant les nouveaux statuts issus de la fusion entre le SIAEP de Thésée et le SIAEP de Pontlevoy et Thenay. Les tarifs des deux syndicats ont été repris dans les statuts.
- Délibération du 23/03/2017 approuvant le nouveau tarif de 1 €/m³ applicable à toutes les communes du SIAEP de La Vigne aux Champs
- Délibération du 05 avril 2018 approuvant le nouveau tarif de 1,05 €/m³ applicable à toutes les communes du SIAEP de la Vigne aux Champs
- Délibération du 05 avril 2019 approuvant le nouveau tarif de 1,16 €/m³ applicable à toutes les communes du SIAEP de la Vigne aux Champs
- Délibération du 09 juillet 2020 approuvant le nouveau tarif de 1,22 €/m³ applicable à toutes les communes du SIAEP de La Vigne aux Champs

2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables en 2019/2020 (facturation estimative) et sur les factures de l'année 2020 (facturation à compter du 09 juillet 2020) pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ repris dans les quatre factures jointes.

- Deux factures pour l'année 2019/2020 (tarif 1,16 euros/m³)
- Une facture pour l'année 2020 (tarif 1,22 euros/m³)

Les tarifs de l'eau sont différents puisqu'une nouvelle délibération a été prise le 09 juillet 2020 fixant le prix de l'eau à 1,22 euros/m³ pour l'ensemble des six communes.

⁽¹⁾ En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

2.5 Recettes (en € TTC)

Recettes de la collectivité

	Année 2019	Année 2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau aux usagers	521.897,12 €	634.724,35 €	+21%
dont abonnements	210.898,41 €	214.414,40 €	1,66%
Recette de vente d'eau au syndicat Pontlevoy/Thenay			%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	732.795,53 €	849.138,75 €	+15,87%
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes - Branchements	50.233,72 €	33.949,66 €	-32,41%
Total des recettes TTC	783.029,25 €	883.088,41 €	+12,77%

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

UDI Pontlevoy-Thenay	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	14	0	100%
Paramètres physico-chimiques	14	0	100%
UDI Monthou-Thésée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	15	0	100%
Paramètres physico-chimiques	15	0	100%
UDI St Romain-Noyers	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	14	0	100%
Paramètres physico-chimiques	14	0	100%

3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

	Localisation	Etat d'avancement de la procédure
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)	80 %
2	Le Moulin le Comte (St Romain sur Cher)	80 %
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)	80 %
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)	80 %
5	Route de Blois (Pontlevoy)	100 % ? – Arrêté de périmètre de protection validé – Suivi en cours de 2 parcelles sensibles

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après :

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	100 % 5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100 % 15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

Une étude patrimoniale est remise au SIAEP début 2019, en partenariat avec la société Frank DUPUET et la société HADES.

3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = \frac{444\,872}{578\,890} \times 100 = 76.8\%$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de **76.8%**.

2017	2018	2019	2020
74.2%	69.0%	78.7	76.8%

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desservi}}$$

Soit :

$$\frac{572\,813 - 444\,872}{365 \times 270} = \frac{127\,941}{98\,550} = \underline{\underline{1,298 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}}$$

Soit 367m³/jour de perte linéaire

2017	2018	2019	2020
1.51	1.73	1.28	1.29

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

n-4	n-3	n-2	n-1	n
0,540	0,530 + 0,240	0,48 + 0,08 + 0,220	0.30	0

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100$$

Soit :

$$\frac{2.39 \times 100}{5 \times 270} = \underline{\underline{0,177 \%}}$$

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Nombre total des branchements	5227	5320	5498
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	11	6	19
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	259	253	234
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,21 %	0.24%	0.35%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	4,95 %	4,75%	4,25%

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	178.763,00 € TTC
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	0 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Encours de la dette au 31 décembre	800.496,36 €	716.718,92 €	744.564,64 €
Remboursement au cours de l'exercice	135.861,05 €	130.742,09 €	127.325,85 €
<i>dont en intérêts</i>	19.455,25 €	16.245,19 €	14.894,27 €
<i>dont en capital</i>	116.405,80 €	114.496,90 €	112.431,58 €

4.4 Amortissements

	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Montant de la dotation aux amortissements	179 465,75 €	234.000,00 €	232.520,36 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Marché sectorisation	18.876,00 €
Travaux de maillage du réseau – Rue de L'Ail Vert à Pontlevoy	33.981,60 €
Renouvellement du réseau d'AEP – Pont de la Renne à Thésée	30.613,92 €

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Remplacement de la canalisation dans le pont de Chantraine à Thésée. Travaux réalisés en 2019 et payés en 2020

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu une demande d'abandon de créances et en a accordé une, pour un montant de 0 €.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}} = 0 \text{ €/m}^3$$

5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

5.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année 2020 est :

$$\frac{37\,967,89 \text{ €} \times 100}{849\,138,75 \text{ €}} = 4,47 \%$$

2017	2018	2019	2020
1.52 %	5.98 %	11.04 %	4,47 %

6. Annexes

6.1 Réseau distribution

Fuites sur le réseau de distribution (canalisations et branchements)

Commune	Année 2018	Année 2019		Année 2020	
Monthou	6	12	dont 9 branchements	6	dont 0 branchements
Noyers sur Cher	18	15	dont 9 branchements	17	dont 7 branchements
Pontlevoy	29	24	dont 8 branchements	21	dont 5 branchements
St Romain sur Cher	5	10	dont 5 branchements	3	dont 1 branchement
Thenay	8	6	dont 4 branchements	2	dont 0 branchements
Thésée	6	10	dont 8 branchements	2	dont 1 branchements
TOTAL	72	77	dont 43 branchements	51	dont 14 branchements

Détail des rendements de réseau par commune

	Rendement année 2018	Rendement année 2019	Rendement année 2020
Pontlevoy	45.2%	66.7%	70.4%
Thenay	76.6%	63.7%	85.2%
Monthou + Thésée	76.0%	99.3%	85.6%
Thésée	78.5%	82.6%	84.1%
Noyers + St Romain	81.1%	75.1%	74.4%

6.2 Travaux de branchement

Nombre de branchements neufs réalisés

Commune	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Monthou	0	3	4
Noyers sur Cher	2	7	4
Pontlevoy	4	10	4
St Romain sur Cher	2	3	2
Thenay	4	1	7
Thésée	3	3	0
TOTAL	15	27	21

6.3 Défense incendie

Nombre de poteau/bouche incendie remplacés (financement Collectivités)

Commune	Année 2019	Année 2020
Monthou	0	1
Noyers sur Cher	5	0
Pontlevoy	3	0
St Romain sur Cher	0	2
Thenay	0	1
Thésée	3	0

6.4 Service abonné

La gestion des abonnés est assurée par le service abonné. Le progiciel OMEGA de chez JVS permet la gestion des abonnés, du parc compteurs, des consommations, de la facturation et toute la gestion administrative et relationnelle avec les abonnés.

Les interventions chez les abonnés, les fiches contrat/mutation, les courriers forte consommation, les rendez-vous sont générés, traités et archivés par le logiciel.

Au total, tout confondu, OMEGA a traité 886 interventions pour l'année 2020

Détail des interventions :

Nombre d'intervention tout confondu (fuite avant compteur, relevé d'index, robinet d'arrêt, purgeur, ...)

Commune	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Monthou	19	26	31
Noyers sur Cher	36	86	68
Pontlevoy	17	36	109
St Romain sur Cher	21	41	52
Thenay	10	13	22
Thésée	19	25	52
TOTAL	122	227	334

Nombre de contrat

Commune	Année 2020
Monthou	24
Noyers sur Cher	48
Pontlevoy	37
St Romain sur Cher	21
Thenay	25
Thésée	27
TOTAL	182

Nombre de mutation

Commune	Année 2020
Monthou	29
Noyers sur Cher	80
Pontlevoy	39
St Romain sur Cher	5
Thenay	25
Thésée	23
TOTAL	201

Courrier pour forte consommation

Commune	Année 2020
Monthou	38
Noyers sur Cher	39
Pontlevoy	25
St Romain sur Cher	37
Thenay	27
Thésée	29
TOTAL	169

6.5 Parc compteurs

Nombre de compteurs renouvelés

Type	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Compteur 110mn	472	281	574
Compteur coaxial	134	94	52
Compteur ultrason			10
Total	606	375	636
Total SIAEP	5309	5309	5498
Taux de renouvellement	11.4%	7.06%	11.56%

Un taux de renouvellement de 10% permet une rotation complète du parc de compteur tous les 10 ans. Statistiquement, un compteur doit être renouvelé tous les 10 – 12 ans pour conserver un taux d'erreur de +/- 4%. Au-delà, on estime que le compteur sous-compte (usure des mécanismes internes, augmentation des frottements, ...)